

Date d'affichage : le 02/11/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION DU 27/10/2022**

Présents : Mrs C. FOURNIER, J. VARLET, D. SAUVAGE, D. HARY

En cette première réunion post décès de notre secrétaire de commission, les membres observent un moment de recueillement à la mémoire de Mme Valérie Le Gall, trop vite disparue.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club dans le PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de MERLIMONT FC déclarant le forfait général de son équipe U15à8B : Amende 50€.

Courrier du GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES déclarant le forfait général de son équipe U13 EST D4E : Amende 25€.

Courrier de NORTKERQUE AS déclarant le forfait général de son équipe U11 NORD D4E : Amende 25€.

Courrier de MERLIMONT FC déclarant le forfait général de son équipe FEMININE à 8 D1B : Amende 50€ à Merlimont FC.

Courrier de CALAIS SO déclarant le forfait général de son équipe U17 D3A : Amende 50€.

Courrier de LE TOUQUET AC B déclarant le forfait général de son équipe U13 SUD D2A : Amende 25€.

Matches à plus de 15 jours :

U13 NORD D4E 56631.1 GUINES ES – FORT VERT FJEP B. 3^{ème} forfait de GUINES ES. Homologué : GUINES ES 0 – FORT VERT FJEP B 3 par forfait. Amende 18€ à Guines ES.

U13 NORD D4E 56633.1 CALAIS ENTENTE – GUINES MARAIS. 2^{ème} forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 – GUINES MARAIS 3 par forfait. Amende 15€ à Calais Entente.

U13 NORD D4E 56634.1 CALAIS SO – NORTKERQUE B. 1^{er} forfait de CALAIS SO. Homologué : CALAIS SO 0 – NORTKERQUE B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U13 EST D4D 55106.1 FRUGES AS B – EPERLECQUES CA B. 1^{er} forfait de FRUGES AS B. Homologué : FRUGES AS B 0 – EPERLECQUES CA B 3 par forfait. Amende 12€ à Fruges AS.

U11 NORD D2B 56563.1 GUINES ES – CALAIS GRAND PASCAL B. 1^{er} forfait de GUINES ES. Homologué : GUINES ES 0 – CALAIS GRAND PASCAL B 3 par forfait. Amende 12€ à GUINES ES.

U11 NORD D3D 56030.1 FRETHUN/ST TRICAT – CALAIS BEAU MARAIS C. 1^{er} forfait de FRETHUN/ST TRICAT. Homologué : FRETHUN/ST TRICAT 0 – CALAIS BEAU MARAIS C 3 par forfait. Amende 12€ à Frethun/St Tricat.

U11 EST D3E 55608.1 GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES – GROUPEMENT LYS AA FOOT B. 1^{er} forfait de GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES. Homologué : GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES 0 – GROUPEMENT LYS AA FOOT B 3 par forfait. Amende 12€ à Groupement Seninghem Nielles.

U11 EST D3F 55633.1 BONNINGUES LES ARDRES – MORINIE. 2^{ème} forfait de BONNINGUES LES ARDRES. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 0 – MORINIE 3 par forfait. Amende 15€ à Bonningues les Ardres.

U11 SUD D3E 55806.1 GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE B – GROUPEMENT CANCHE AUTHIE B. 1^{er} forfait de GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE B. Homologué : GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE B 0 – GROUPEMENT CANCHE AUTHIE B 3 par forfait. Amende 12€ à Groupement Cucq St Josse.

Plateau U6/U7 et U8/U9 du 01/10/2022 à RANG DU FLIERS :

Absence de l'équipe de ETAPLES AS sans avertir le club recevant. Amende 24€ à Etaples AS (2 équipes U6/U7).

Plateau U8/U9 du 01/10/2022 à CALAIS HAUTS DE FRANCE :

Non envoi de la feuille de présence par le club CALAIS SO avant le 17/10/2022 ce qui entraîne l'application de l'article des RG du District. Amende 20€ à CALAIS SO.

Journée du 24/09/2022 :

U13 NORD D2B 54881.1 Homologué : LICQUES ES 7 – CALAIS BEAU MARAIS 0.

U13 OUEST D4EF 55330.1 WIMILLE CO B – ST MARTIN BOULOGNE B. 1^{er} forfait de ST MARTIN BOULOGNE B. Homologué : WIMILLE CO B 3 – ST MARTIN BOULOGNE B 0 par forfait. Amende 12€ à St Martin Boulogne.

Retour de la Commission de discipline :

U15à8A 54787.1 SURQUES ESCOEUILLES (F) B – GUINES MARAIS (F). Match perdu aux deux équipes pour indiscipline. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES (F) B 0 – GUINES MARAIS (F) 0 par pénalité.

Journées du 28/09/2022 au 02/10/2022 :

SD1A 52166.1 LONGUENESSE JS B – ST QUENTIN BLESSY. Problème avec la récupération de la FDM suite à une erreur Fédérale. Lecture faite des pièces au dossier. La commission décide l'homologation du match sur son résultat. Homologué : LONGUENESSE JS B 1 – SAINT QUENTIN BLESSY 0.

SD2C 52451.1 Homologué : CONDETTE JS 0 – NEUFCHATEL ECLAIR 6

SD5D 53125.1 ETAPLES HV C – FRENCQ US B. 1^{er} forfait de FRENCQ US B. Homologué : ETAPLES HV C 3 – FRENCQ US B 0 par forfait. Amende 25 € à Frencq US B. Match retour le 19/03/2023 à Etaples HV.

SD6B 53352.1 LUMBRES OL D – SETQUES FC B. Dossier mis en attente de la commission de discipline.

SD7C 53688.1 VERCHOCQ US D – ST QUENTIN BLESSY C. 1^{er} forfait de SAINT QUENTIN BLESSY C (mail du club). Homologué : VERCHOCQ US D 3 – ST QUENTIN BLESSY BL C 0 par forfait. Amende 22 € à St Quentin Blessy. Match retour le 19/03/2023 à Verchocq US.

SD7D 53734.1 CONCHIL AS C – HUBY ST LEU C. 1^{er} forfait de HUBY ST LEU C (mail du club). Homologué : CONCHIL AS C 3 – HUBY ST LEU C 0 par forfait. Amende 22 € à Huby St Leu. Match retour le 19/03/2023 à Conchil AS.

SENà8D1A 56274.1 CALAIS ENTENTE D – CONTEVILLE VERTE VALLEE AC B. 1^{er} forfait de CONTEVILLE VERTE VALLEE AC B (mail du club). Homologué : CALAIS ENTENTE D 3 – CONTEVILLE VERTE VALLEE AC B 0 par forfait. Match retour le 19/03/2023 à Calais Entente.

SENà8D1B 56319.1 PREURES FR – COULOMBY US. 1^{er} forfait de COULOMBY US. Homologué : PREURES FR 3 – COULOMBY US 0 par forfait. Match retour le 19/03/2023 à Preures FR. Courrier de Coulomby : lu et commenté.

FEMà8D1B 56472.1 MERLIMONT FC – RENESCURE JS. 3^{ème} forfait de MERLIMONT FC (mail du club). Homologué : MERLIMONT FC 0 – RENESCURE JS 3 par forfait. Amende minorée 26€ à Merlimont FC.

U15à8B 54808.1 MERLIMONT FC – ETAPLES HV. 3^{ème} forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 – ETAPLES HV 3 par forfait. Amende minorée 26€ à Merlimont.

U13 NORD D2B 54877.1 CALAIS BEAU MARAIS B – COQUELLES SC B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 0 – COQUELLES SC B 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Beau Marais.

U13 NORD D4E 56636.1 GUINES ES – CALAIS GRAND PASCAL (F) C. 1^{er} forfait de GUINES ES. Homologué : GUINES ES 0 – CALAIS GRAND PASCAL (F) C 3 par forfait. Amende minorée 6€ à GUINES ES.

U13 SUD D2A 55388.1 LE TOUQUET AC B – MONTREUIL US B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC B. Homologué : LE TOUQUET AC B 0 – MONTREUIL US B 3 par pénalité. Amende 20€ à Le Touquet AC.

U11 NORD D1A 56536.1 CALAIS BEAU MARAIS – PAYS DE ST OMER US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – PAYS DE ST OMER US 3 par pénalité. Amende 10€ à CALAIS BEAU MARAIS.

U11 EST D3E 55613.1 Homologué : EPERLECQUES CA B 1 – ST OMER ESSOR B 5.

U11 OUEST D1A 55836.1 LE TOUQUET AC – BERCK AS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 – BERCK AS 3 par pénalité. Amende 20€ à LE TOUQUET AC.

U11 OUEST D3D 55920.1 MARQUISE US C – LE PORTEL STADE D. 2^{ème} forfait de LE PORTEL STADE D. Homologué : MARQUISE US C 3 – LE PORTEL STADE D 0 par forfait. Amende 15€ à Le Portel Stade.

Journées du 12 au 16/10/2022 :

SD3E 52724.1 WIMEREUX AS B – CALAIS BEAU MARAIS C. Réserve technique de CALAIS BEAU MARAIS C, non confirmée, ni appuyée non recevable. Homologué : WIMEREUX AS B 4 – CALAIS BEAU MARAIS C 3. Amende 30€ à Calais Beau Marais.

SD4E 52951.1 Homologué : WIERRE EFFROY US 2 – PONT DE BRIQUES B 3.

SD6D 53467.1 SAMER RC B – RANG DU FLIERS AS B. Problème avec la récupération de la feuille de match suite une erreur fédérale. Lecture faite des pièces au dossier, la commission décide l'homologation du match sur son résultat. Homologué : SAMER RC B 2 – RANG DU FLIERS 1.

SENà8D1A 56279.1 BONNINGUES LES ARDRES B – WISSANT FC B. 2^{ème} forfait de WISSANT FC B. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES B 3 – WISSANT FC B 0 par forfait.

SENà8D1A 56280.1 CONTEVILLE VERTE VALLEE AC B – AMBLETEUSE US D. 1^{er} forfait de AMBLETEUSE US D. Homologué : CONTEVILLE VERTE VALLEE AC B 3 – AMBLETEUSE US D 0 par forfait.

FEMà11D1A 51853.1 PAYS DE ST OMER US B – VERTON FC. 1^{er} forfait de VERTON FC. Homologué : PAYS DE ST OMER US B 3 – VERTON FC 0 par forfait. Amende 14€ à Verton FC. Match retour le 04/02/2023 à Pays de St Omer.

FEMà8D1A 56427.1 ARDRES RC – WISSANT FC. 1^{er} forfait de ARDRES RC. Homologué : ARDRES RC 0 – WISSANT FC 3 par forfait. Amende 14€ à Ardres RC.

U15 D1A 56861.1 CALAIS GRAND PASCAL – CALAIS HAUTS DE FRANCE. 1^{er} forfait de CALAIS GRAND PASCAL. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL 0 – CALAIS HAUTS DE FRANCE 3 par forfait. Amende 14€ à CALAIS GRAND PASCAL.

U14 D1A 56390.1 COQUELLES SC – MONTREUIL US. Non utilisation de la tablette (problème de mot de passe pour le club de MONTREUIL US). Homologué : COQUELLES SC 3 – MONTREUIL US 0 par pénalité. Amende 80€ à Montreuil US.

U13 NORD D4E 56630.1 GROUPEMENT OPALE FOOT – GUINES ES. 2^{ème} forfait de GUINES ES. Homologué : GROUPEMENT OPALE FOOT 3 – GUINES ES 0 par forfait. Amende 15€ à Guines ES.

U13 SUD D2A 55394.1 HESDIN OL – LE TOUQUET AC B. 2^{ème} forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : HESDIN OL 3 – LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 15€ à Le Touquet AC.

U13 OUEST D3C 55254.1 ST MARTIN BOULOGNE – NEUFCHATEL ECLAIR. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST MARTIN BOULOGNE. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 – NEUFCHATEL ECLAIR 3 par pénalité. Amende 10€ à St Martin Boulogne.

U13 OUEST D4F 55338.1 WIMILLE CO B – RINXENT USO C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO B 0 – RINXENT USO C 3 par pénalité. Amende 20€ à Wimille CO.

U13 OUEST D4G 55364.1 BOULOGNE ESL B – FRENCQ/DANNES. 1^{er} forfait de FRENCQ/DANNES. Homologué : BOULOGNE ESL B 3 – FRENCQ/DANNES 0 par forfait. Amende 12€ à Frencq/Dannes.

U11 OUEST D2B 55870.1 ST MARTIN BOULOGNE – ST LEONARD ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST MARTIN BOULOGNE. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 – ST LEONARD ES 3 par pénalité. Amende 10€ à St Martin Boulogne.

U11 OUEST D3D 55925.1 WIMILLE CO B – LA CAPELLE FC B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO B 0 – LA CAPELLE FC B 3 par pénalité. Amende 20€ à Wimille CO.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District à direction@cotedopale.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 09/11/2022 à 14h30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire de séance : M. D. HARY